



DOSSIER

Frédéric Jacob-Peron
réélu président de l'ASF

Composition du Conseil
et des Commissions

L'activité des établissements
spécialisés au premier semestre
2022

Conférence de presse consacrée
à l'affacturage : l'affacturage
confirme sa pertinence en
temps de crise

Matinale ASFFOR sur les enjeux
RSE pour les financements
spécialisés

04 Dossier spécial

**Frédéric Jacob-Peron, réélu président de l'ASF
Composition du Conseil**

06 Tableau de bord

**L'activité des établissements spécialisés
au premier semestre 2022**

10 Vie de l'ASF

**Conférence de presse consacrée
à l'affacturage**

L'affacturage confirme sa pertinence en temps de crise

**Matinale ASFFOR sur les enjeux RSE
pour les financements spécialisés**

Actualité des Commissions

ASFFOR

Stages proposés par l'ASFFOR



Nouveau membre

Membre de droit :

BLACKSTONE EUROPE FUND MANAGEMENT SARL (succursale France)

www.blackstone.com

Succursale française du gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs luxembourgeois BLACKSTONE EUROPE FUND MANAGEMENT SARL.

Dirigeant en France : Alexandre POTTLITZER

Blackstone

VU DANS LA PRESSE



Placedelabourse.fr

4 juillet 2022

Forte hausse du nombre de dossiers traités par le médiateur auprès de l'ASF en 2021.

8 août 2022

Le crédit à la consommation reste très dynamique au premier semestre.

Les Echos



6 septembre 2022

Les crédits à la consommation continuent leur progression.

7 septembre 2022

L'affacturage clame sa pertinence en temps de crise.

L'AGEFIQuotidien
EDITION DE 7 H

Les Echos

7 septembre 2022

Le marché de l'affacturage en route vers un nouveau record.

22 septembre 2022

L'affacturage souhaite se teinter d'ESG.

L'AGEFIHEBDO

L'AGENDA DE L'ASF

8 au 10 juillet : Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence, forum organisé par Le Cercle des économistes.

29 au 30 août : Rencontre des Entrepreneurs de France 2022 organisée par le MEDEF.

6 septembre : Conférence de presse à l'occasion de la publication de l'enquête annuelle réalisée par l'ASF sur le marché de l'affacturage français, l'analyse de l'impact des aléas de l'économie sur les sociétés d'affacturage (cf article page 10), et leurs clients, ainsi que les enjeux à venir.

23 septembre : Réunion du groupe de travail « Real estate leasing » (crédit-bail immobilier) de Leaseurope dans les locaux de l'ASF.

28 septembre : Matinale ASFFOR « RSE et financements spécialisés » (cf. article page 13).

30 septembre : Comité Exécutif d'EUAF, l'association européenne d'affacturage.



FRÉDÉRIC JACOB-PERON RÉÉLU PRÉSIDENT DE L'ASF

Frédéric JACOB-PERON, directeur général de Franfinance, a été réélu, le 7 juillet, par le Conseil de l'Association française des Sociétés Financières, **président de l'ASF**.

Frédéric JACOB-PERON est titulaire d'un **MBA des Hautes Études Commerciales (HEC)** et d'un **Master of Science in Physics** à l'**University of ESSEX** (GB). Il débute sa carrière en 1992 chez Cardif en charge du partenariat avec le Crédit du Nord. Il intègre ensuite **HSBC** en 1997 en tant que responsable du développement de l'assurance vie. Il rejoint le groupe **Société Générale** en 2001 comme **directeur marketing de Sogecap**, la compagnie d'assurance vie du groupe, dont il est devenu en 2004 directeur général adjoint.

En 2009, il est nommé **PDG de Sogessur**, la compagnie d'assurance dommages du groupe. De 2012 à 2017, il occupe les fonctions de **directeur commercial et marketing de la banque de détail France Société Générale**.

Depuis octobre 2017, Frédéric JACOB-PERON est **directeur général de Franfinance**, société de financement du groupe Société Générale, spécialisée dans le leasing aux entreprises et le crédit aux particuliers.

Frédéric JACOB-PERON est **membre du Conseil de l'ASF** depuis septembre 2017. Il a occupé la fonction de **vice-président** de juillet 2019 à juillet 2021.



CONSEIL DE L'ASF

Lors de sa réunion du 7 juillet, le Conseil de l'ASF a élu pour la 2^e année consécutive Frédéric JACOB-PERON, Directeur Général de FRANFINANCE, Président de l'ASF.

A l'issue de l'Assemblée générale du 16 juin et de la réunion du Conseil du 7 juillet 2022 qui a suivi, le Conseil de l'ASF est composé comme suit :

PRÉSIDENT



FRÉDÉRIC JACOB-PERON
Directeur Général de FRANFINANCE
groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL



FRANÇOISE PALLE-GUILLABERT

VICE-PRÉSIDENTS



RÉMY BAYLE
Directeur Général de
BANQUE PSA FINANCE



JANY GEROMETTA
Directeur Général
Délégué de BNP
PARIBAS PERSONAL
FINANCE



CATHERINE HALBERSTADT
Directeur Général du pôle
Solutions et Expertises
financières de BPCE



STÉPHANE PRIAMI
Directeur Général de
CRÉDIT AGRICOLE
CONSUMER FINANCE et
Directeur Général adjoint
en charge du pôle
Services Financiers
Spécialisés de CRÉDIT
AGRICOLE SA



GILLES SAURET
Président du Directoire
de COFIDIS



JEAN-MARC VILON
Directeur Général
de CRÉDIT LOGEMENT

TRÉSORIER

MEMBRES



FRANÇOIS CAMILLIERI
Directeur Général
Délégué de
BPCÉ LEASE



MICHEL COTTET
Directeur Général
de SIAGI SOCIÉTÉ
INTERPROFESSIONNELLE
ARTISANALE DE GARANTIE
D'INVESTISSEMENTS



JACQUELINE ELI-NAMER
Personnalité choisie
en raison de ses
compétences



GILLES GALLERNE
Président du
Directoire de la CAISSE
FRANÇAISE DE
FINANCEMENT LOCAL



ANNE GUÉRIN
Directrice Exécutive
de BPIFRANCE



GEOFFROY GUIGOU
Directeur Général
de YOUNITED



CORINNE HOCHART
Directeur Général
de ONEY BANK



JOÃO LEANDRO
Directeur Général
de RCI BANQUE



ISABELLE LOC
Directeur Général
de BNP PARIBAS
Lease Group



PHILIPPE MUTIN
Directeur Général
de CRÉDIT MUTUEL
FACTORING
et FACTOFRANCE,
groupe CRÉDIT
MUTUEL ALLIANCE
FÉDÉRALE



FRANCK ONIGA
Président du
Directoire
de LBPCF -
LA BANQUE
POSTALE
CONSUMER
FINANCE



PHILIPPE DE SAINT MARTIN
Président-Directeur
Général de
COGEFI-CONSEIL
DE GESTION
FINANCIÈRE



HERVÉ VARILLON
Directeur Général
de CA LEASING
& FACTORING



AURÉLIEN VIRY
Directeur Général de
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
FACTORING

Hausse significative de l'activité au premier semestre



écrit par

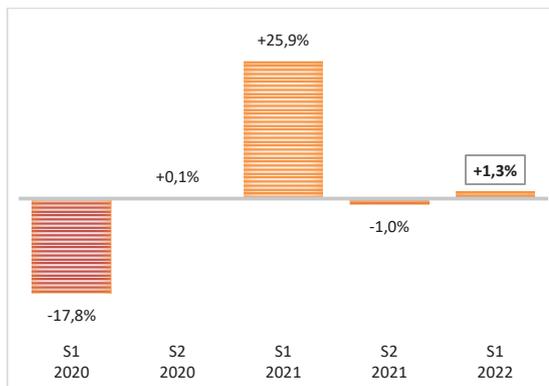
Frédéric Le Clanche, Responsable études statistiques

Malgré un environnement complexe, les chiffres d'activité au premier semestre 2022 des établissements de financement spécialisé de l'ASF sont dynamiques. Tous les secteurs enregistrent une croissance élevée à l'exception des financements locatifs d'équipement dont l'évolution globale demeure timide.

LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS

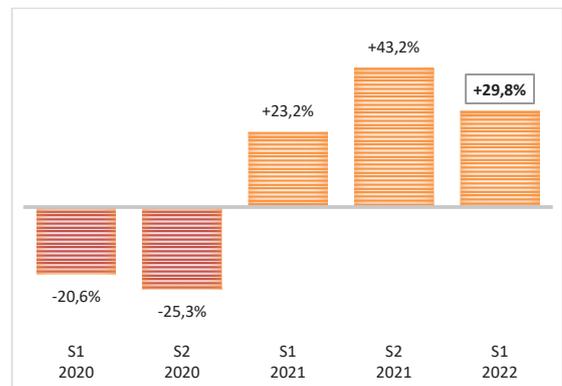
Les financements locatifs d'équipement :
Evolution contrastée du marché

Variation annuelle de la production¹ semestrielle



Le financement des investissements immobiliers :
Forte hausse du crédit-bail immobilier

Variation annuelle de la production¹ semestrielle



Après une incursion en territoire négatif au second semestre 2021, les opérations de **financements locatifs des investissements d'équipement des entreprises** et des professionnels² (location avec ou sans option d'achat) se redressent légèrement au premier semestre 2022 : avec **16,2 Mds d'euros**, les nouveaux investissements progressent de **+1,3%** par rapport à la même période de l'année précédente. La hausse s'est un peu accentuée au printemps : **+1,7%** par rapport au deuxième trimestre 2021 après **+0,8%** au premier.

Cette modeste progression d'ensemble ne rend pas compte des **évolutions contrastées des produits**. D'un côté, les opérations de location avec option d'achat progressent de **+12%** par rapport aux six premiers mois de 2021 avec **10 Mds d'euros**, dont **+13,6%** pour les opérations de **crédit-bail mobilier stricto sensu**³ (**8,3 Mds d'euros**). De l'autre côté, les opérations de location sans option d'achat apparaissent à contre-courant : elles sont en effet en recul avec **-12,2%** pour **6,2 Mds d'euros**.

Enfin, les établissements de l'ASF ont octroyé des financements sous forme de crédits d'équipement classiques pour **2,1 Mds d'euros**.

Troisième semestre consécutif de hausse pour le **crédit-bail immobilier** qui enregistre dans la première moitié de l'année une forte croissance de la production. Avec **2,5 Mds d'euros**, les nouveaux engagements (en termes de contrats signés) des sociétés spécialisées progressent de **+29,8%** par rapport au premier semestre 2021. Exprimée en année mobile, cette production (locaux industriels et commerciaux, bureaux) s'élève à **5,5 Mds d'euros** à fin juin 2022, soit le volume d'activité le plus élevé constaté durant ces dix dernières années. L'activité de cession-bail n'y est pas étrangère, grâce à la mesure du gouvernement votée au Parlement pour 2 ans et qu'il y aurait sans doute lieu de prolonger.

Les **Sofergie** ont, pour leur part, initié **1,2 Md d'euros** de nouveaux investissements dans le domaine des économies d'énergie et de l'environnement, en hausse de **+18%** au premier semestre 2022 par rapport à la même période de l'année précédente.

A ces opérations s'ajoutent des **financements classiques** pour un montant de **0,6 Md d'euros**, en augmentation de **+6,4%** par rapport au premier semestre 2021.

¹ Production : analyse en termes de flux de nouvelles opérations initiées pendant une période donnée (nouveaux crédits ou nouveaux investissements pour les opérations de crédit-bail).

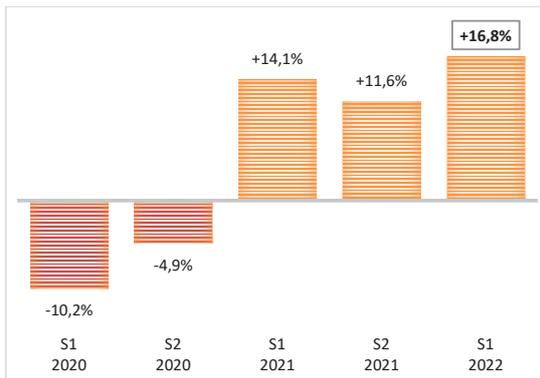
² Véhicules utilitaires et industriels, voitures particulières, matériel informatique et électronique, biens d'équipement divers.

³ Au sens de la loi du 2 juillet 1966.

LES SERVICES FINANCIERS

L'affacturage⁴ : Une croissance soutenue

Variation annuelle de la production⁵ semestrielle

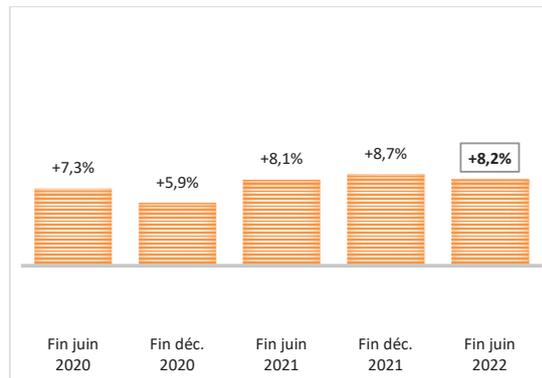


Avec **203,5 Mds d'euros**, le montant des créances prises en charge au cours des six premiers mois de 2022 par les sociétés d'affacturage est en **croissance soutenue de +16,8%** par rapport au premier semestre 2021, sous l'effet de la reconstitution des stocks, des premiers remboursements de PGE et de l'apparition des tensions inflationnistes qui impactent les besoins en fonds de roulement. Le rythme de progression de l'activité au deuxième trimestre 2022 a été légèrement moins élevé qu'au premier (respectivement, +15,3% et +18,4% en variation annuelle).

Au premier semestre 2022, les opérations réalisées sur le plan **domestique**, avec **131,7 Mds d'euros**, ont augmenté de +12,3% par rapport à la même période de 2021, et celles réalisées à **l'international**⁷, avec **71,7 Mds d'euros**, ont progressé de +26%.

Les cautions : Stabilisation du rythme de croissance

Encours⁶ des engagements hors-bilan (glissement sur douze mois)



A fin juin 2022, le montant des engagements hors-bilan s'élève à **913,7 Mds d'euros**, dont la plus grande partie est constituée par les garanties délivrées en couverture de crédits destinés aux particuliers.

Avec une hausse de **+8,2%** sur douze mois à fin juin, le taux de croissance de l'activité des sociétés de caution se maintient à un rythme proche de celui enregistré six mois plus tôt (+8,7%).

⁴ On rappelle que l'**opération d'affacturage** consiste en un transfert de créances commerciales (factures) de leur titulaire à un factor - la société d'affacturage - qui se charge d'en opérer le recouvrement et qui en garantit la bonne fin, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur. Le factor peut régler par anticipation tout ou partie du montant des créances transférées. **Les sociétés d'affacturage sont quasiment toutes regroupées au sein de l'Association française des sociétés financières (ASF).**

⁵ Pour l'affacturage, la notion de production correspond au montant des créances prises en charge dans le cadre d'un contrat d'affacturage (hors opérations de « floor plan » et de forfaitage).

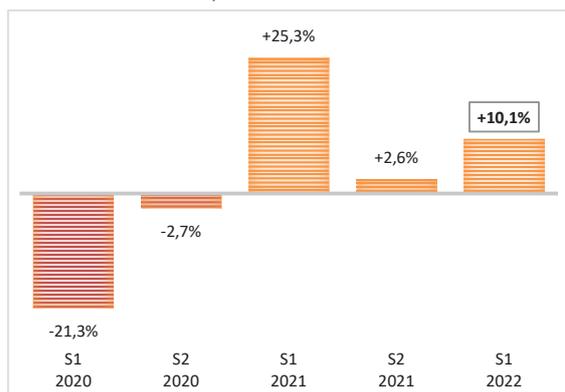
⁶ L'indicateur statistique présenté ici est de nature différente des autres activités. Il fait référence à la notion de stock existant à une date donnée.

⁷ Il s'agit des opérations d'affacturage réalisées, par des factors situés en France, à l'exportation, à l'importation ou avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger. Il ne s'agit pas de l'activité des filiales étrangères.

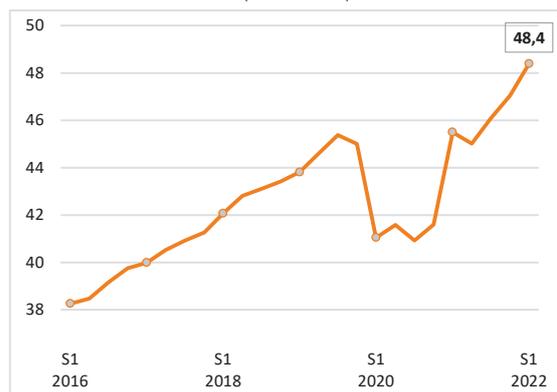
LE FINANCEMENT DES PARTICULIERS

Le crédit à la consommation⁸ : Une croissance à deux chiffres

Variation annuelle de la production semestrielle



Production en année mobile (Mds d'euros)



Les établissements spécialisés dans le **crédit à la consommation** enregistrent une **croissance à deux chiffres** de la production au cours des six premiers mois de l'année : **+10,1%** par rapport au premier semestre 2021 avec **24,7 Mds d'euros** de nouveaux financements. La hausse s'est accentuée au printemps : **+11,3%** en variation annuelle après **+8,8%** au premier trimestre. Le marché affiche ainsi une belle dynamique : à fin juin 2022, la production cumulée des douze derniers mois atteint désormais **48,4 Mds d'euros**.

Les évolutions des principaux secteurs sont les suivantes :

- Avec 4,7 Mds d'euros, les nouvelles utilisations de **crédits renouvelables** augmentent au premier semestre de **+18,4%** par rapport à la même période de 2021 (+7,5% par rapport au premier semestre 2019). La croissance a été plus marquée au deuxième trimestre 2022 : **+22,8%** après **+13,9%** au cours des trois premiers mois de l'année.
- Pour les **prêts personnels**, la hausse a été de **+17,4%** au deuxième trimestre après **+16,1%** au premier. A l'échelle des six premiers mois de l'année, ces financements progressent de **+16,7%** à 7,3 Mds d'euros (+9,6% par rapport au premier semestre 2019).
- Les financements **d'automobiles d'occasion** ont enregistré une bonne performance au printemps : **+17,2%** après **+3,4%** au premier trimestre. En moyenne sur les six

premiers mois de l'année, la hausse est de **+10,2%** avec 2,9 Mds d'euros. Dans le détail, la LOA⁹ ressort avec une progression de **+37,3%** au premier semestre (avec 0,8 Md d'euros), tandis que les crédits affectés augmentent de **+3%** pour la même période (avec 2,1 Mds d'euros).

- Sous l'effet notamment des difficultés d'approvisionnement, les financements **d'automobiles neuves** stagnent au deuxième trimestre (+0,1%) après une croissance de **+2,2%** au cours des trois premiers mois de 2022. Sur l'ensemble du semestre, ils croissent de **+1,1%** avec 4,6 Mds d'euros. Selon le mode de financement, les évolutions sont contrastées : alors que les crédits affectés chutent de **-18,1%** au premier semestre (avec 0,7 Md d'euros), les opérations de LOA⁹ progressent de **+5,5%** (avec 3,9 Mds d'euros).
- Après **+5,4%** au premier trimestre 2022, la hausse des financements affectés à **l'amélioration de l'habitat et aux biens d'équipement du foyer** atteint **+8,1%** au printemps. Sur les six premiers mois de l'année, ils progressent en moyenne de **+6,8%** avec 2,8 Mds d'euros.
- A ces financements s'ajoutent des opérations de location sans option d'achat¹⁰ dont le montant est de 0,3 Md d'euros au premier semestre 2022, en retrait de **-18,6%** par rapport à la même période de l'année précédente.

⁸ Chiffres définitifs. Contrairement aux enquêtes mensuelles sur le crédit à la consommation, le suivi semestriel de l'activité prend en compte les opérations de location sans option d'achat avec les particuliers.

⁹ LOA : Location avec Option d'Achat.

¹⁰ Location Longue Durée (LLD) d'automobiles pour la quasi-totalité.

DONNÉES CHIFFRÉES

Production (en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2021*	1 ^{er} semestre 2022	Variation 2022 / 2021
. Equipement des entreprises et des professionnels	17 780	18 287	+2,9%
. Crédit classique	1 772	2 071	+16,9%
. Location de matériels	16 007	16 216	+1,3%
. Crédit-bail mobilier et autres opérations de LOA (1)	8 906	9 978	+12,0%
. Crédit-bail mobilier (loi du 2.7.1966)	7 273	8 259	+13,6%
. Autres opérations de LOA (1) (voitures particulières)	1 633	1 718	+5,2%
. Location sans option d'achat (2)	7 101	6 238	-12,2%
. Location financière	2 906	2 878	-1,0%
. Location longue durée	4 195	3 359	-19,9%
. Equipement des particuliers (3)	22 393	24 654	+10,1%
. Crédit classique	17 374	19 429	+11,8%
. Crédits affectés	7 125	7 398	+3,8%
. Crédits renouvelables (nouvelles utilisations à crédit)	3 964	4 693	+18,4%
. Prêts personnels (y compris rachats de créances)	6 286	7 339	+16,7%
. Location	5 019	5 224	+4,1%
. Location avec option d'achat	4 640	4 916	+5,9%
. Location sans option d'achat	379	308	-18,6%
. Immobilier d'entreprise	3 429	4 208	+22,7%
. Financement immobilier classique	533	568	+6,4%
. Sofergie	1 001	1 181	+18,0%
. Crédit-bail immobilier	1 895	2 460	+29,8%
. Affacturage (4)	174 250	203 478	+16,8%
Engagements hors-bilan (en millions d'euros)	Au 30.06.2021*	Au 30.06.2022	Variation 2022 / 2021
. Sociétés de caution	844 503	913 657	+8,2%

* Les chiffres concernant 2021 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 30 juin 2022. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) LOA : Location avec Option d'Achat.

(2) Les opérations de location sans option d'achat peuvent relever de deux catégories :
 - Les **opérations de location financière** sont des opérations sans option d'achat dans lesquelles le locataire choisit le fournisseur ainsi que le bien dont il connaît et, le cas échéant, négocie lui-même le prix. Les contrats de ce type sont conclus pour une durée irrévocable, les loyers sont indépendants de l'utilisation du matériel.
 - Les **opérations de longue durée** sont des opérations sans option d'achat ne répondant pas aux critères définissant la location financière.

(3) Contrairement aux enquêtes mensuelles sur le crédit à la consommation, le suivi semestriel de l'activité prend en compte les opérations de location sans option d'achat avec les particuliers.

(4) Montant des créances prises en charge. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

ASF

ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES



DES SPÉCIALISTES AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE RÉELLE

ENQUÊTE ANNUELLE ASF SUR LE MARCHÉ DE L'AFFACTURAGE

L'AFFACTURAGE : OUTIL DE SÉCURISATION ET DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

L'affacturation : un bouquet de services pour le financement court terme des entreprises, de la TPE à la grande entreprise



Un service financier fondé sur l'achat de créances.

Fourni par des sociétés d'affacturation, établissements agréés, réglementés et supervisés en France.



L'AFFACTURAGE : UNE SUCCESS STORY FRANÇAISE

UNE SOLUTION DE FINANCEMENT POUR **32 000** ENTREPRISES FRANÇAISES

DONT 93% DE TPE/PME



UNE FORTE CROISSANCE À L'INTERNATIONAL

FRANCE : 1^{ER} RANG MONDIAL SUR L'ACTIVITÉ À L'INTERNATIONAL



CONFÉRENCE DE PRESSE CONSACRÉE À L'AFFACTURAGE

6 SEPTEMBRE 2022

L'AFFACTURAGE CONFIRME SA PERTINENCE EN TEMPS DE CRISE

L'ASF a réuni des journalistes de la presse économique le 6 septembre dernier. Le Bureau de la Commission Affacturage composé de Philippe Mutin, son président et de Jean Rech et Olivier Sabine, les vice-présidents, accompagnés de Françoise Palle-Guillabert, délégué général de l'ASF et de Ndèye Marème Diagne, chargée d'études statistiques ont présenté les résultats de l'enquête annuelle sur le marché de l'affacturage en France.



écrit par

Harmonie Benedetti
Responsable Communication
et Relations Institutionnelles

Cette enquête qui reprend celle de l'ACPR, menée pour la deuxième année consécutive, donne les grandes tendances du marché :

- L'affacturage demeure la première source de financement court terme des entreprises, devant le découvert bancaire.
 - L'affacturage français conserve son **1^{er} rang européen** et son **2^e rang mondial**, derrière la Chine.
 - L'activité a connu **un niveau record en 2021** avec **365,4 milliards d'euros** de créances prises en charge par les sociétés d'affacturage. Le marché est porté par l'international qui continue de progresser pour représenter 35 % de l'ensemble de l'activité en 2021. **C'est donc une aide à l'exportation.**
 - Sur le marché domestique, le chiffre d'affaires est largement généré par la gestion déléguée au client : opérations d'affacturage dans lesquelles est déléguée au client tout ou partie de la gestion du poste client (relance, remise à l'encaissement, affectation).
 - En 2021, **93 % des clients de l'affacturage sont des TPE/PME** et ils constituent 49 % des encours détenus par les sociétés d'affacturage.
- Concernant le risque de crédit, **la proportion des encours douteux est descendue au plus bas en 2021** (taux moyen : 2,1 %). Au regard de la cotation de la Banque de France, la part des encours affectés d'une cotation péjorative demeure faible.
 - L'analyse des marges révèle **une érosion constante de la rentabilité** de la profession depuis plusieurs années liée à l'évolution du mix client. Sur l'année 2021, le taux de marge s'établit à 0,25 %.

Philippe Mutin a rappelé le rôle essentiel de l'affacturage pour financer les besoins en fonds de roulement des entreprises en ces temps particulièrement troublés, marqués par l'inflation et les difficultés d'approvisionnement.



Retrouvez l'intégralité de l'enquête 2021 sur le marché de l'affacturage sur le site de l'ASF : <https://www.asf-france.com/enquete-annuelle-complementaire-daffacturage-exercice-2021/>

« Dans un contexte de tensions conjoncturelles extrêmes, mais aussi d'enjeux liés à la transition écologique et à la réindustrialisation, la profession est résolue à jouer un rôle majeur de soutien à notre économie. La barre symbolique des 400 Milliards de créances achetées sera certainement franchie en 2022, signe évident de la pertinence de l'offre proposée par les sociétés d'affacturage françaises. »

Philippe Mutin, président de la Commission Affacturage de l'ASF

MATINALE ASFFOR SUR LES ENJEUX RSE POUR LES FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS



écrit par

Grégoire Phelip, chargé de mission auprès de la direction générale

Cette Matinale s'inscrit dans l'objectif du plan stratégique de l'ASF 2021-2024 de mettre en avant le rôle des métiers de l'ASF en matière de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

UNE ASF ENGAGÉE

Yves-Marie Legrand, délégué général adjoint de l'ASF, présente l'état des lieux du degré d'intégration au sein de l'ASF des piliers économique, environnemental et social de la RSE réalisé en 2021, ainsi que la feuille de route RSE de l'Association¹:

- participation aux instances et événements issus de la signature le 2 juillet 2019 de la déclaration de la place financière de Paris (Finance for Tomorrow, Observatoire de la finance durable, Climate Finance Day²...);
- fourniture de statistiques sur les « financements verts » en crédit-bail, crédit à la consommation et pour les Sociétés de Financement des Économies d'Énergie (Sofergie), en forte progression en 2021 ;
- lancement d'un groupe de travail dédié à la RSE pour le suivi des actions des adhérents dans les Commissions métiers – cf. infra.

Ces démarches traduisent la volonté de l'ASF de monter en puissance sur la thématique RSE afin de répondre à son poids dans l'agenda politique : poussée réglementaire, demande accrue d'engagement de la part des parties prenantes et des pouvoirs publics, ouverture d'un chantier social (comité social et économique - CSE) aux enjeux environnementaux...

UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE FOISSONNANT

- Dans un second temps, Loïc Peringuey, adjoint au chef du bureau en charge de la finance durable, comptabilité et droit des sociétés de la Direction générale du Trésor, explicite la **dynamique réglementaire** en France et en Europe en matière de RSE depuis la loi sur les nouvelles régulations économiques (**NRE**) de 2001 :
- 1^{re} directive sur le reporting extra-financier en 2014 (**NFRD** - *Non financial reporting directive*) transposée en France par le décret de 2017 régissant la déclaration annuelle de performance extra-financière (**DPEF**) ;
- Loi **PACTE** de 2019 intégrant dans l'objet social des entreprises la considération des enjeux sociaux et environnementaux et créant le statut de « société à mission ». (ie. entreprise définissant dans ses statuts une **raison d'être**³ ainsi que des objectifs sociaux et environnementaux suivis par des indicateurs certifiés par un tiers) ;
- Règlement **Taxonomie** de 2020 qui introduit un « système métrique » de la durabilité, des définitions harmonisées ainsi que des reportings applicables aux entreprises sur « l'éligibilité » (ie. activité entrant dans le champ de la Taxonomie) et « l'alignement » (ie. activité « durable » au sens de la Taxonomie) ;
- Règlement de 2019 prévoyant des reportings applicables aux établissements et produits financiers (**SFDR** - *Sustainable finance disclosure regulation*) transposé en France par l'article 29 de la loi climat de 2019 et son décret d'application de 2021 (**29 LEC**) ;

¹ Cf. rapport annuel 2021 de l'ASF en ligne sur le site de l'ASF.

² La prochaine édition du CFD est prévue le 27 octobre.

³ La **raison d'être** est optionnelle. Elle désigne la façon dont une entreprise entend jouer un rôle dans la société au-delà de sa seule activité économique.

- Proposition de directive sur le reporting extra-financier des entreprises qui doit à terme leur permettre de servir SFDR (**CSRD - Corporate sustainability reporting directive** – adoptée en trilogue le 21 juin dernier) complétée par **les travaux de l'EFRAG**⁴ sur la standardisation d'indicateurs européens extra-financiers communiqués par les entreprises ; l'ensemble conduira à la mise en place d'une comptabilité extra-financière, certifiée par des tiers, reposant sur la notion de « double matérialité » (ie. prise en compte de l'impact des facteurs ESG - environnementaux, sociaux et de gouvernance - sur l'entreprise d'une part et de l'impact de l'entreprise sur l'environnement et la société d'autre part)⁵,
- Proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises (**CSDD - Corporate Sustainability due diligence directive**), qui prévoit des diligences pour prévenir les atteintes aux droits humains et à l'environnement. Ce projet, comme les autres textes européens, poursuit une logique dite « **DNSH** » (« *do not significant harm* ») promouvant l'absence de préjudice causé par une activité aux objectifs environnementaux. Il entend aussi apporter une sécurité juridique aux entreprises, notamment internationales.

Ces textes participent du mouvement initié par **l'Accord de Paris** issu de la **COP 21** de 2015 qui a pour objet de limiter le réchauffement climatique mondial à un niveau inférieur à 2° par rapport à l'ère préindustrielle. Le « **Green deal** » conclu par les États membres vise ainsi à rendre neutre l'Union européenne (UE) en matière d'émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2050. L'objectif européen « **Fit for 55** » prévoit de réduire dans l'UE d'au moins 55 % les émissions nettes de GES en 2030 par rapport à 1990.

Le « triptyque » **Taxonomie - CSRD - SFDR** connaît une entrée en application progressive. Bien qu'il prévoie avant tout des obligations de transparence, et non pas des « obligations de faire »⁶, il va à terme profondément influencer le fonctionnement et l'activité des entreprises directement visées (effectifs supérieurs à 250 salariés, chiffre d'affaires supérieur à 40 millions d'euros ou total de bilan supérieur à 20 millions d'euros) mais aussi de leurs fournisseurs de plus petite taille par capillarité et, *in fine*, de leurs financeurs.

Il trouve une prolongation dans la réglementation sur les marchés financiers (**MIF 2**) dont les derniers aménagements entrés en vigueur en août 2022 imposent aux prestataires de services d'investissement d'évaluer les préférences ESG de leurs clients investisseurs.

Yves-Marie Legrand clôt le point réglementaire par l'évocation de l'impact prudentiel à venir. Les travaux en cours aux plans international et surtout européen sur la prise en compte de critères ESG dans le cadre prudentiel progressent rapidement. Sont concernés les différents « piliers » de la réglementation européenne actuellement en cours de révision (directive et règlement sur l'adéquation des fonds propres des établissements de crédit : **CRD / CRR - Capital requirement directive / regulation**).

Dans le cadre du « pilier 3 » (ie. transparence et discipline de marché), un standard technique est en préparation pour établir un reporting ventilant les expositions en fonction de l'émission de GES et comprenant notamment le « **Green asset ratio** » (GAR : mesure de la part des actifs « éligibles » dans un premier temps, puis « alignés » à la taxonomie). Au titre du « pilier 2 » (ie. surveillance prudentielle) sont envisagées la publication de plans de transition et la réalisation de stress-tests climatiques. S'agissant enfin du « pilier 1 » (ie. calcul des exigences de fonds propres), le projet de révision de **CRR** donne mandat à l'Autorité bancaire européenne (EBA) pour examiner la mise en place d'un traitement prudentiel dédié aux risques ESG.

⁴ EFRAG : *European Financial Reporting Advisory Group*, ou Groupe consultatif européen sur l'information financière. Il est chargé par la Commission européenne de préparer les standards en matière d'information financière et, désormais, extra-financière.

⁵ En parallèle, l'*ISSB, International Sustainability Standards Board*, présidé par l'ancien président de Danone Emmanuel Faber, a été chargé par la Fondation *IFRS* de mettre en place des normes mondiales en matière de présentation d'informations sur le développement durable afin de répondre aux besoins des investisseurs. Ces travaux ne suivent pas la « double matérialité » européenne. Ils prennent en effet avant tout en compte l'impact financier des risques ESG sur l'entreprise (ie. simple matérialité financière). La cohérence entre les deux jeux de normes (*EFRAG vs ISSB*) est un enjeu pour les grandes entreprises internationales.

⁶ Ces textes n'imposent pas directement la mise en place d'actions ESG. En revanche, ils demandent aux entreprises, à travers notamment les indicateurs en cours d'élaboration par l'EFRAG, une information sur leur situation dans ces domaines, situation qu'il leur faudra expliquer et assumer vis-à-vis des tiers (clients, fournisseurs, financeurs, ONG...).

RSE : DES MEMBRES DE L'ASF TÉMOIGNENT



L'IMPORTANT DE L'INTERNE

Agnès Nusse, responsable RSE de My Money Bank, établissement de crédit à la consommation met l'accent sur l'importance des travaux à mener auprès des collaborateurs et des parties prenantes, pour bâtir une politique interne et faire adhérer le plus grand nombre aux orientations stratégiques définies en matière de RSE.



LA CONTINUITÉ DES FINANCEMENTS

Pascale Courcelle, directrice du financement de l'immobilier et de l'énergie-environnement de BPI France, et Bertrand Prodel, directeur commercial de la filiale crédit-bail immobilier de BPCE Lease, mettent en lumière les approches RSE de leurs établissements à l'égard des clients (d'une part en crédit-bail immobilier et d'autre part en crédit-bail mobilier) en matière de mobilité notamment. Ces approches, au-delà de la fourniture de nouveaux produits et services, montrent une nécessaire évolution de la relation client mais insistent sur la priorité à donner à la continuité des financements.



L'OPPORTUNITÉ RSE

Le foisonnement réglementaire est important, et la mise en pratique complexe, mais tous s'accordent sur l'opportunité que constitue, *in fine*, le mouvement en faveur de la RSE.



UN GROUPE DE TRAVAIL TRANVERSE

Au vu de ces éléments, l'ASF a annoncé le lancement d'ici fin 2022, d'un groupe de travail ASF transverse sur la RSE, afin d'échanger et de construire une communication et des positions communes aux métiers de l'ASF, en accompagnement des Commissions et du Conseil.



PRÉSIDENT

Isabelle GUITTARD-LOSAY
BNP PARIBAS PERSONAL
FINANCE

VICE-PRÉSIDENTS

Jocelyn ANDRIANA
FRANFINANCE

Marie GILLOUARD
CA CONSUMER FINANCE

Patrice GOBERT
CRÉDIPAR - COMPAGNIE GÉNÉRALE DE
CRÉDIT AUX PARTICULIERS

Jean-Bernard HUCHARD
COFIDIS

Commission FINANCEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DES PARTICULIERS

MEMBRES TITULAIRES

Nicole ABECASSIS
LA BANQUE POSTALE CONSUMER FINANCE

Philippe DEMETS
C.G.L. - COMPAGNIE GÉNÉRALE DE
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS

Olivier JOUVENCE
MY MONEY BANK

Vannina SCHNEEBELI
BPCE FINANCEMENT

Sylvain THINON
ONEY BANK

Filipe VENANCIO
CARREFOUR BANQUE

Philippe ZINGALE
DIAC

MEMBRES SUPPLÉANTS

Luc BOUCEY
ADVANIA BANK

Maxime GUSDORF
FLOA

Jean-Paul MÉNAGÉ
SOCRAM BANQUE

Pascal MOSER
FINANCO



Au 15 octobre

FINANCEMENTS

Financement des particuliers

Révision de la directive sur les crédits aux consommateurs (DCC)

Les travaux de révision de la directive de 2008 se poursuivent.

La Commission IMCO a adopté son rapport le 12 juillet.

Les amendements de compromis sont, sur certains sujets, plus favorables que les orientations adoptées par le Conseil (maintien de l'exclusion de la LOA, exemption plus restreinte pour les vendeurs de biens et services).

D'autres amendements de compromis suscitent une forte vigilance de l'ASF, comme la **standardisation par des actes délégués de la Commission européenne du format et du contenu** des publicités et de l'information précontractuelle, **le recours à des standards de l'EBA pour l'analyse de solvabilité** et l'obligation d'informer le consommateur sur la pondération des catégories d'informations utilisées pour l'analyse.

Les négociations en trilogue ont débuté le 15 septembre. L'ambition affichée de la présidence tchèque est d'aboutir à un texte de compromis d'ici la fin de l'année.

À ce stade, les points de désaccord entre le Conseil et le Parlement

européen portent principalement sur le champ d'application de la directive (inclusion ou non du crowdfunding, exemption pour les vendeurs de biens et services), le droit de rétractation, l'évaluation de la solvabilité des emprunteurs, et les taux plafonds.

L'ASF est favorable à l'orientation générale du Conseil qui introduit un principe de proportionnalité dans l'analyse de solvabilité de l'emprunteur en prenant en compte le montant et la durée du prêt. Elle comporte aussi des avancées importantes comme le maintien d'un document précontractuel unique et la création d'un régime proportionné pour les paiements fractionnés et les crédits de courte durée, dont le contenu reste toutefois assez lourd.

En revanche, les établissements spécialisés sont particulièrement **mobilisés contre l'inclusion dans le champ de la directive de la location avec option d'achat**. La mobilisation porte aussi sur **l'introduction de certaines exemptions offertes aux fournisseurs de biens et services proposant des délais de paiement**.

Révision de la directive sur la vente à distance de services financiers

Le 11 mai, la Commission européenne a publié sa proposition législative pour la révision de la directive sur la vente à distance de services financiers. Les principaux changements proposés dans ce texte d'harmonisation maximale concernent la mise à jour des informations précontractuelles et la modernisation du droit de rétractation avec la mise à disposition du consommateur « d'un bouton de rétractation ».

A priori, le crédit à la consommation ne devrait pas être concerné par ce texte en application du principe *Lex Specialis* rappelé dans la proposition de directive selon lequel un texte sectoriel prévaut sur les dispositions d'une directive horizontale.

Côté Parlement européen, les travaux des députés ont commencé. La Commission ECON saisie pour avis doit rendre son rapport début octobre.

Usure en crédit à la consommation

La hausse significative et relativement brutale en matière de taux de refinancement, observée depuis le début de l'année, inquiète beaucoup les adhérents de l'ASF qui ne sont pas collecteurs de dépôts bancaires (+ 250 points de base en 6 mois pour les taux à 5 ans).

Les établissements spécialisés sont plus particulièrement inquiets pour les prêts supérieurs à 6 000 euros, prêts de longue durée servant notamment à financer la mobilité propre (véhicules électriques et hybrides) et la rénovation énergétique des logements. Certains segments

de clientèle sont désormais difficilement servis (CDD, intérimaires notamment) en raison de la difficulté à loger dans le prix du crédit, outre le refinancement, les frais fixes et le coût du risque pour le prêteur.

L'augmentation du taux d'usure pour les crédits supérieurs à 6 000 € que l'on commence à observer grâce au nouveau mode de collecte mis en place par la Banque de France depuis cet été ne suffit pas à compenser la hausse concomitante et bien supérieure des coûts de refinancement.

Fraude au faux courtier

Face à l'ampleur de la fraude au faux courtier qui continue à impacter fortement les établissements spécialisés en crédit à la consommation et compte tenu de la capacité des fraudeurs à adapter leur discours, l'ASF souhaite mettre en garde les consommateurs contre des offres de prêt

trop alléchantes. La Banque de France dont l'identité a été usurpée dans le cadre d'une fraude au faux courtier, a appelé, dans un communiqué de presse en date du 23 septembre, à la plus grande vigilance. La Direction générale du Trésor a également été sensibilisée.

Plan national de numérotation de l'ARCEP

La décision de l'ARCEP modifiant le plan national de numérotation de 2018 a été publiée le 5 septembre. L'interdiction d'utiliser, à compter du 1^{er} janvier 2023, des numéros mobiles et la plupart des numéros géographiques et

polyvalents comme identifiant d'appelant par des systèmes automatisés d'appels inquiète beaucoup les professionnels qui ont recours à ces systèmes dans le cadre de la gestion de leur relation client.

Loi du 16 août 2022 sur le pouvoir d'achat

La loi du 16 août 2022 comporte diverses mesures de protection des consommateurs. L'une d'elles permet de simplifier les modalités de résiliation des contrats de consommation en offrant la possibilité au consommateur qui a conclu un contrat par voie électronique de le résilier selon une même modalité numérique. Cette possibilité est

prévue également pour les contrats d'assurance couvrant les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles. L'entrée en vigueur de ces mesures, fixée par décret, interviendra au plus tard le 1^{er} juin 2023. La loi augmente aussi sensiblement les sanctions en matière de pratiques commerciales illicites.

Commission FEP « à Bruxelles »

Pour la cinquième année consécutive, la Commission FEP a décidé de consacrer sa réunion du 10 janvier 2023 à un échange avec ses interlocuteurs européens en charge notamment de la révision de la

directive de 2008 sur le crédit aux consommateurs et de celle de 2002 sur la vente à distance de services financiers. Cette réunion précède le Conseil de l'ASF à Bruxelles prévu le 31 janvier 2023.

Commission CRÉDIT-BAIL



PRÉSIDENT

François CAMILLERI
BPCE LEASE

VICE-PRÉSIDENTS

Pascale COURCELLE
BPIFRANCE

Thierry FAUTRE
SIEMENS FINANCIAL SERVICES S.A.S.

Patrick LATTA
BNP PARIBAS LEASE GROUP

Hervé LEROUX
CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING

MEMBRES

Jean-Michel BOYER
BNP PARIBAS LEASE GROUP

Jean-Luc BRUNAT
ARKÉA CRÉDIT BAIL

Anne-Gaelle CHASLES
IBM FRANCE FINANCEMENT

Karine CHUPIN
DE LAGE LANDEN LEASING S.A.S.

Béatrice COLLOT
LA BANQUE POSTALE LEASING
& FACTORING

Olivier DELAPORTE
FRANFINANCE

Catherine DIZIER
CRÉDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE

Marie-Claire DUR
BPIFRANCE

Grégory FAILLENET
BPCE ENERGECO

Jean-Marc GELIN
HSBC REAL ESTATE LEASING
(FRANCE)

Frédéric GUILLOT
CAPITOLE FINANCE - TOFINSO

Jean-Bernard HIVERNIAUX
CM-CIC LEASING SOLUTIONS

Frédéric JENIN
BAIL ACTEA IMMOBILIER

Bertrand de LONGUEAU
CATERPILLAR FINANCE FRANCE S.A.

Bertrand PRODEL
BPCE LEASE

Pierre SALZMAN
CRÉDIT MUTUEL LEASING

Marc WIDENLOCHER
GENEFIM

Philippe ZINGALE
DIAC

Au 15 octobre

Financement des entreprises

Crédit-bail mobilier et certificats d'économies d'énergie (CEE)

L'ASF, avec le soutien de l'ATEE (Association Technique Énergie Environnement), a saisi la Direction Générale de l'Énergie et du Climat et la Direction Générale des Entreprises sur le fait qu'un financement en crédit-bail mobilier d'équipements permettant de réaliser des économies d'énergie donne lieu à moins de CEE qu'une acquisition directe des mêmes équipements.

La demande vise à faire passer la location avec option d'achat, dont le crédit-bail, du statut d'« opération spécifique » à celui d'« opération standardisée », assimilable à une opération d'acquisition.

Groupe de travail « Taxonomie crédit-bail »

Les deux groupes de travail Taxonomie Crédit-bail « FLEE » et « CBI » poursuivent leurs échanges avec l'objectif de faire converger les interprétations de la taxonomie des établissements.

Pour l'activité de crédit-bail immobilier, la profession va engager des démarches pour obtenir un accès direct à la plateforme OPERAT

(Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire) afin que les crédit-bailleurs immobiliers puissent suivre les consommations des immeubles loués. Ils souhaitent pouvoir ainsi répondre aux obligations qui leur incombent, en tant que propriétaires des immeubles, au titre de la réglementation.

Statistiques « Recommercialisation des immeubles CBI »

La Commission du crédit-bail a décidé de produire une statistique d'activité spécifique sur la recommercialisation d'immeubles financés en crédit-bail immobilier, classés en sept catégories. Un courrier d'information complet sur la démarche engagée a été adressé à la Section CBI fin juin. Les résultats seront anonymisés et agrégés.

L'enquête est annuelle, mais la première enquête portera sur les données 2020 et 2021. Les établissements de la Section CBI seront à nouveau invités à transmettre à l'ASF les coordonnées de la personne désignée comme contact pour recevoir et servir l'enquête.

Groupe de travail « Juridique Entreprises »

Les échanges portent notamment sur la cession Dailly et la cession de créances de droit commun, l'encaissement et la facturation pour compte et sur la réforme du droit des sûretés et ses impacts sur le crédit-bail. Sur ce dernier sujet, la question du lieu de publication des contrats de

crédit-bail a été posée par l'ASF à la Chancellerie. Dans sa réponse, celle-ci a indiqué que le critère de compétence territoriale actuel est maintenu et que la publication s'effectue sur le lieu d'établissement du crédit-preneur.

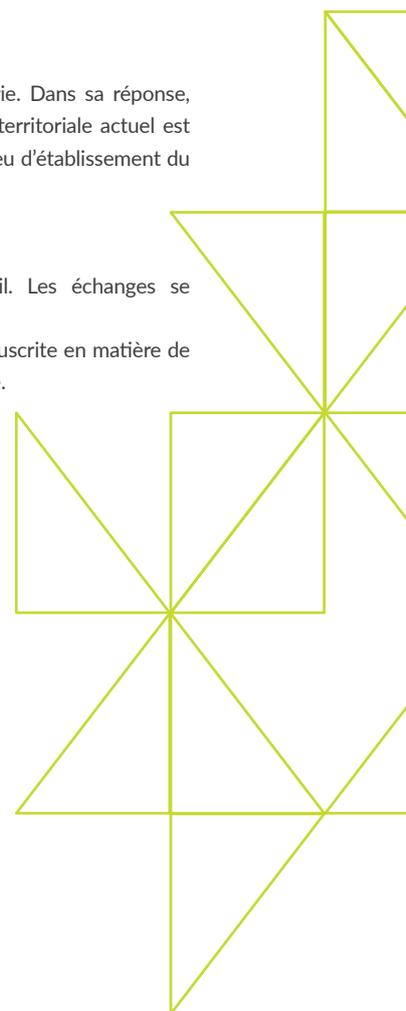
Groupe de travail « Juridique et Gestion CBI »

Un débat a émergé au sujet du financement en pool des installations photovoltaïques en crédit-bail immobilier réalisées dans le cadre d'un bail emphytéotique ou d'un bail civil. La Commission du crédit-bail a rappelé son attachement à ce que les établissements restent flexibles et s'adaptent au cas par cas avec l'objectif d'instaurer une relation

commerciale favorable à l'image du crédit-bail. Les échanges se poursuivent. Par ailleurs, le sujet de l'assurance « *umbrella* » souscrite en matière de pool de financement fera l'objet d'un tour de table.

Et aussi...

- Bateaux de plaisance – interprétation du régime d'exonération de TVA
- Facturation électronique
- Subventions et crédit-bail
- TVA et indemnité de résiliation
- Cession de contrat de location financière
- Loi d'orientation des mobilités (LOM) – Décret sur l'application de l'obligation de verdissement des flottes
- GT « Actifs hybrides » sur la qualification juridique parfois controversée d'actifs « mobiliers » ou « immobiliers » de certains biens
- ...



Commission DU FINANCEMENT ET DU REFINANCEMENT IMMOBILIER



PRÉSIDENT

Nicole CHAVRIER
GROUPE BPCE

VICE-PRÉSIDENTS

Isabelle ROSEAU
CRÉDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

MEMBRES

David DELAGE
ACTION LOGEMENT SERVICES

Antoine FRACHOT
CRÉDIT LOGEMENT

Philippe MARTINIE
MY MONEY BANK

Marc NOCART
CRH - CAISSE DE REFINANCEMENT
DE L'HABITAT

Patrick PEAUCELLE
LA BANQUE POSTALE HOME LOAN SFH

Vincent ROBILLARD
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SFH

Alain SIEGRIST
CAMCA

Au 15 octobre

Financement et refinancement immobilier

Décision du Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF)

Les modifications significatives du marché inhérentes à la décision du HCSF encadrant l'octroi de crédits immobiliers ne sont pas encore

observables. Mais la vigilance reste de mise sur son adéquation au contexte économique.

Usure

L'évolution des taux de l'usure impacte l'accès au crédit des ménages les plus modestes ou les plus âgés ainsi que les collectivités territoriales. La profession reste attentive à toute ouverture réglementaire concernant

son mode de calcul. La remontée du taux d'usure au 1^{er} octobre reste inférieure à l'augmentation des coûts de refinancement consécutive à la hausse des taux d'intérêt.

Assurance emprunteur

Les professionnels surveillent l'impact de la suppression du questionnaire de santé pour des prêts jusqu'à 200 000 euros instaurée par la loi du 28 février 2022 « pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur ». Les pouvoirs publics seront alertés en cas de dérive.

Les conséquences immédiates à attendre sont un recentrage de la

segmentation selon l'âge des emprunteurs ainsi qu'une augmentation générale des tarifs pour couvrir la dégradation de l'appréhension du risque client.

Les professionnels restent également vigilants concernant l'articulation entre la suppression du questionnaire médical jusqu'à 200 000 euros et le seuil de la Convention AERAS passé de 320 000 à 420 000 euros.

Réexamen de la directive sur le crédit immobilier

Les motifs de révision seraient notamment, selon la Commission européenne, l'émergence d'acteurs non-bancaires (plateformes en ligne, prêts pair-à-pair...), l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle, l'information des consommateurs jugée complexe et faiblement adaptée au contexte numérique, la volonté de faciliter l'octroi des prêts « verts » tout en prévenant le risque d'éco-blanchiment (*greenwashing*) et l'insuffisance du volume de prêts transfrontières.

L'ASF a fait part de ses points d'attention sur l'information précontractuelle, le délai de rétractation, l'évaluation de solvabilité, l'accès aux bases de données nationales du crédit, le remboursement anticipé (encadrement des frais) et la définition des prêts « verts » au niveau européen.

Une révision de la directive actuelle n'est pas confirmée, mais si elle a lieu, la proposition de la Commission serait attendue au premier trimestre 2023.

Décret « accompagnement à la rénovation »

La rénovation énergétique des logements est une des priorités de la loi du 22 août 2021 portant « lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ». Le texte met en place un service public de la performance énergétique de l'habitat qui induit des missions d'accompagnement obligatoires par des experts pour obtenir les aides de l'État.

Le décret du 22 juillet 2022 prévoit que l'accompagnement « prend en considération l'ensemble des aspects financiers, administratifs,

techniques et sociaux du projet, tels qu'ils ont été identifiés par le ménage et la personne chargée de l'accompagnement ». La profession reste attentive au volet financier car le financement par crédit relève de l'activité régulée des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (IOBSP). Les accompagnateurs devraient dès lors être tenus de respecter les exigences qui leur sont applicables. Un arrêté conjoint des ministres chargés du logement et de l'énergie devrait venir préciser les dispositions.

Et aussi...

- Travaux relatifs à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCBFT)
- Travaux du CCSF
- Travaux prudentiels, notamment les ratios de levier et NSFR pour les sociétés de financement (SF) et l'équivalence des crédits hypothécaires et cautionnés dans la proposition de la Commission européenne de transposition des accords de Bâle III
- ...



Marie-Anne Bousquet-Suhit

01 53 81 51 70
ma.bousquet@asf-france.com



Cyril Robin

01 53 81 51 66
c.robin@asf-france.com



Petya Nikolova

01 53 81 51 69
p.nikolova@asf-france.com

Commission **AFFACTURAGE**



PRÉSIDENT

Philippe MUTIN
FACTOFrance

VICE-PRÉSIDENTS

Jean RECH
LA BANQUE POSTALE LEASING & FACTORING

Olivier SABINEU
HSBC FACTORING (FRANCE)

MEMBRES

Réda BELHINOUS
ABN AMRO ASSET BASED FINANCE N.V.

Luc BELLEIL
CREDIT MUTUEL FACTORING

Lionel JOUBAUD
BNP PARIBAS FACTOR

Thierry LAGNON
BPCE FACTOR

Frédéric MADALLE
CREDIT AGRICOLE LEASING &
FACTORING

Aurélien VIRY
SOCIETE GENERALE FACTORING



Au 15 octobre

SERVICES FINANCIERS

Affacturage

Prudentiel

La Commission ECON du Parlement européen poursuit ses travaux sur la transposition des accords de Bâle III en droit européen. Le texte CRR III proposé par la Commission européenne a fait l'objet de 1561 amendements de compromis de la Commission ECON. En ce qui concerne l'affacturage, tous les amendements proposés par l'ASF

Actualités d'EU Federation

Un nouveau coordinateur et secrétaire de l'ExCom (Comité exécutif) a été nommé. Il s'agit du professeur Vincenzo Farina - professeur en finance de marché à l'Università Tor Vergata de Rome et à la SDA Bocconi School of Management.

Facturation électronique

Opérations d'affacturage sur le portail public de facturation CHORUS (PPF) : l'AIFE, en charge du développement du PPF, a publié la 4^e version de ses spécifications externes - cahier des charges - le 30 juin dernier. Celle-ci n'apporte que peu de modifications pour l'affacturage. À la suite de rencontres avec l'AIFE et la DGFiP, l'ASF et la profession ont adressé une nouvelle expression de besoins, le 16 septembre 2022. Mais les travaux communs pour une juste prise en compte de l'affacturage dans le développement de la facturation électronique se poursuivent. Une 5^e version des spécifications externes doit être publiée prochainement.

Réflexions sur des indicateurs pour « l'Observatoire des signaux faibles » de l'ASF

La Commission Affacturage de l'ASF a été sollicitée pour participer à ce projet, dont l'objectif est de produire un « baromètre » de tendance économique (investissement et trésorerie des entreprises notamment). Les factors se concentreront sur trois indicateurs : les délais de

Enquête ASF annuelle sur l'affacturage

L'enquête annuelle de l'ASF sur l'affacturage a fait l'objet d'une conférence de presse le 6 septembre 2022 relayée sur les réseaux sociaux (voir page 11). La production de l'année 2021 est globalement en hausse (+12,1 %) mais reste en dessous du niveau constaté en 2019 (-0,6 %). On note une forte progression de l'activité à l'international (+23 %) et une augmentation de +8,1 % pour l'affacturage domestique.

et EUF ont été soutenus, c'est un point positif pour l'ensemble de la profession. Le rapport final de la Commission ECON devrait voir le jour d'ici la fin de l'année pour être ensuite présenté au vote en séance plénière au Parlement européen. Le trilogue pourrait ainsi débiter fin 2022 - début 2023.

L'ExCom tenu le 30 septembre a permis l'examen des dossiers en cours, parmi lesquels le suivi des travaux de transposition des accords de Bâle III. La refonte du site internet a également été discutée.

Opérations sur les plateformes privées de facturation électronique (PDP) : l'ASF et une délégation de factors ont participé à deux groupes de travail du Forum national de la facturation électronique (FNFE) en juin et juillet sur l'interopérabilité des futures PDP. L'accès aux factors a fait l'objet de réflexions et des solutions ont pu être esquissées.

paiement, les tirages et les nouveaux clients. Les premiers résultats de l'Observatoire des signaux faibles de l'ASF, qui concerne l'ensemble des métiers de l'ASF, sont attendus pour cet automne.

Les délais de paiement en affacturage poursuivent leur baisse avec une moyenne de 55,5 jours. Les factors de l'ASF enregistrent une hausse significative de leur résultat net sur un an (+39,1 %), soit 220 M€ en 2021 contre 158 M€ en 2020, un faible coût du risque mais l'enquête souligne la poursuite du pincement des marges.

Commission **CAUTION**

PRÉSIDENT

Michel COTTET
SIAGI - SOCIÉTÉ
INTERPROFESSIONNELLE ARTISANALE
DE GARANTIE D'INVESTISSEMENTS



VICE-PRÉSIDENTS

Valérie DUMONT
COMPAGNIE
EUROPÉENNE DE
GARANTIES ET
CAUTIONS

Patrick LEPESCHEUX
CRÉDIT LOGEMENT

MEMBRES TITULAIRES

Antoine ALOPEAU
CMGM - SOFITECH

Quentin BOUCLY
BPIFRANCE RÉGIONS

Benoît HOINE
CRESERFI - CRÉDIT ET SERVICES
FINANCIERS

Bérengère LECLÈRE-KHER
SOCAMETT - SOCIÉTÉ DE CAUTION
MUTUELLE DES ENTREPRISES DE
TRAVAIL TEMPORAIRE

Arnaud LOUBIER
INTERFIMO

Virginie MARQUANT
CGI BÂTIMENT

Claude PHILIP
CAUTIALIS

Olivier de POMMERY
EUROPÉENNE DE CAUTIONNEMENT S.A.
- E.D.C.

Jean-Pierre STEPHAN
SOCAF - SOCIÉTÉ DE CAUTION
MUTUELLE DES PROFESSIONS
IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES

MEMBRES SUPPLÉANTS

Thierry CORNILLE
CAMCA - CAISSE D'ASSURANCES MUTUELLES
DU CRÉDIT AGRICOLE

Eric HOLZINGER
SOCOREC

Olivier RITZ
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
GARANTIE

Au 15 octobre

Cautions

Prudentiel

La Commission ECON du Parlement européen poursuit ses travaux sur la transposition des accords de Bâle III en droit européen. Le texte CRR III proposé par la Commission européenne a fait l'objet de 1561 amendements de compromis de la Commission ECON. En ce qui concerne les cautions, la proposition d'amendement rétablissant la rédaction des accords de Bâle III pour l'équivalence prudentielle des

crédits immobiliers cautionnés et hypothécaires, qui figure déjà dans le texte du compromis du Conseil, est dûment soutenue à travers plusieurs amendements. Le vote du rapport final de la Commission ECON puis le vote en séance plénière de la position du Parlement européen sont prévus pour la fin de l'année 2022. Le trilogue pourrait alors commencer fin 2022 - début 2023.

Lancement d'un groupe de travail sur « l'Observatoire des signaux faibles » de l'ASF

L'idée a été émise de suivre, selon un rythme trimestriel, l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs qui pourraient intéresser les interlocuteurs de l'Association. Ils porteraient sur des « signaux faibles » (et non pas sur des statistiques), reflets de la conjoncture économique. Il concerne tous les métiers de l'ASF. Un groupe de travail de la Commission Caution s'est donc tenu le 21 juin pour déterminer les thèmes et indicateurs à retenir pour cet observatoire ASF. Les indicateurs choisis se fondent à

ce stade sur l'activité générale du cautionnement, mais également sur les évolutions plus sectorielles, par exemple le cautionnement dans le secteur de l'industrie, du marché de l'emploi ou encore de la maison individuelle.

Le lancement de la consultation des adhérents a eu lieu début septembre.

Lancement d'un groupe de travail RSE au sein de la Commission Caution

Le GT RSE de la section Caution s'est réuni le 8 juillet 2022 avec pour objectif un état des lieux des politiques RSE mises en place par les membres de la section. Les démarches RSE ont été analysées sous deux angles : les aspects RSE du métier de cautionnement et l'engagement des sociétés de cautionnement elles-mêmes.

Les résultats de ces travaux devraient être prochainement remontés à un groupe de travail transverse de l'ASF dédié à la RSE.

Cautionnement des auto-entrepreneurs

La loi du 14 février 2022 instaure une séparation de principe entre le patrimoine personnel et professionnel de l'entrepreneur individuel. Cette séparation pourrait entraver la faculté des auto-entrepreneurs à emprunter auprès des banques. Dans ce contexte, l'ASF, l'UAE et la

Commission Caution ont élaboré une note commune au cours du mois de juillet à destination des pouvoirs publics. À des fins de sensibilisation, il est prévu que les représentants de l'ASF et de l'UAE présentent le projet à leurs interlocuteurs de la sphère publique.



Commission

DES PRESTATAIRES DE SERVICES D'INVESTISSEMENT



PRÉSIDENT

Philippe DE SAINT MARTIN
COGEFI

VICE-PRÉSIDENTS

Marine AUROUSSEAU
SCHRODER INVESTMENT
MANAGEMENT (EUROPE) S.A.

Axel CHAMPEIL
CHAMPEIL

MEMBRES

Vanessa DESCAMPS
LA FRANÇAISE AM FINANCE
SERVICES

Alain DUMAS
ALLIANZ BANQUE

Gaël DUPONT
CHOLET DUPONT OUDART

Frédéric FOUQUET
AMUNDI

Marion GALANTER
OFI ASSET MANAGEMENT

Dominique GOIRAND
FINANCIÈRE D'UZÈS

Daniel PEREIRA
EUROTITRISATION

Micaela SEPULCHRE
FINANCIÈRE MEESCHAERT

Au 15 octobre

Entrée en vigueur du règlement délégué sur les facteurs de durabilité

Ce règlement (UE 2021/1253) impose aux intermédiaires financiers, à partir du 2 août 2022, de questionner les clients sur leurs préférences en matière de durabilité, afin de s'assurer que le placement proposé est en adéquation avec leur profil ESG.

Il définit les préférences en matière de durabilité des clients comme étant le choix d'intégrer un ou plusieurs instruments financiers dans leurs investissements, selon trois modalités plus ou moins exigeantes :

- un instrument financier investi dans des investissements durables sur le plan environnemental au sens du règlement Taxonomie ;
- un instrument financier investi dans des investissements durables au sens du règlement SFDR ;
- et enfin, un instrument financier qui prend en compte les « principales incidences négatives » (PAI - principal adverse impacts).

Consultation ESMA : révision des lignes directrices sur les exigences en matière de gouvernance produits

Les lignes directrices de l'ESMA en vigueur datent de juin 2017. La révision soumise à consultation publique vise à prendre en compte notamment les modifications introduites par la directive déléguée 2021/126 qui intègre les facteurs de durabilité et les objectifs en matière de durabilité dans la gouvernance produit, ainsi que les recommandations du Comité consultatif sur la proportionnalité (ACP¹) de l'ESMA en matière de gouvernance produits.

Les *Guidelines* révisées prendront en compte l'exemption de certains titres obligataires des obligations relatives au régime dit de la « gouvernance des produits ».

Création par l'AMF d'un groupe de travail sur le PEA

Jacqueline Eli-Namer présidera le groupe de travail qui devra mener une réflexion sur les difficultés rencontrées par certains épargnants dans l'usage et le transfert de leur plan d'épargne en actions.

Sur ce même thème l'ASF, dans sa réponse à la consultation publique de l'ESMA sur son projet de lignes directrices relatif à la prise en compte des préférences de durabilité des clients, avait relayé les positions des adhérents, et notamment leurs inquiétudes sur la lourdeur de la procédure et la nécessité de définir de manière stricte les critères ESG.

Sont concernés par cette exception les titres qui intègrent une clause de remboursement dite « *make whole* » (traduite en « clause de remboursement avec indemnité de remboursement anticipé ») qui prévoit que, en cas de remboursement anticipé, l'émetteur est tenu de verser au détenteur de l'obligation un montant égal à la valeur actuelle nette de la somme du principal et des coupons dus jusqu'à l'échéance du titre. Une réponse à cette consultation est en cours de rédaction par l'ASF.

Il s'agira pour le groupe de travail, constitué de professionnels et de collaborateurs de l'AMF et de la DGT, d'identifier les dysfonctionnements de ce produit d'épargne et de proposer des solutions.



Antoine de Chabot

01 53 81 51 68
a.dechabot@asf-france.com



Ricardo Martins

01 53 81 51 65
r.martins@asf-france.com



Raphaël Ardin

01 53 81 52 02
r.ardin@asf-france.com

¹ Advisory Committee on Proportionality

Vie de l'ASF

Actualité des Commissions

Commission

FISCALITÉ



PRÉSIDENT

Yves-Marie LEGRAND
ASF - ASSOCIATION
FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES

MEMBRES

Naima BENHAMMOU
CARREFOUR BANQUE

Charlotte DONNADIEU-LEROY
MY MONEY BANK

Edith DORIEUX
BPCE

Christophe du PLESSIS
GROUPE CIC

Jean ERGAN
FINANCIAL SERVICES AND
BANKING - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Alban KAUZMAN
CA CONSUMER FINANCE

Karine LEBLANC
CM-CIC LEASING SOLUTIONS

Stéphanie LEBOVICI
BNP PARIBAS

Béatrice LEROY
LA BANQUE POSTALE

Nicolas MILLET
RCI BANQUE

Hélène MONTREDON
BPIFRANCE

Claude NEGRO
BNP PARIBAS LEASE GROUP

Lionel PEDRETTI
CRÉDIT AGRICOLE
LEASING & FACTORING

Natacha URBIN
BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

Boris VALAT
CRÉDIPAR - COMPAGNIE GÉNÉRALE
DE CRÉDIT AUX PARTICULIERS



Au 15 octobre

Commission SOCIALE



PRÉSIDENT

MICHEL COTTET
SIAGI - SOCIÉTÉ
INTERPROFESSIONNELLE
ARTISANALE DE GARANTIE
D'INVESTISSEMENTS

MEMBRES

Eugénie AURANGE
CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING

Sandrine BLEC-RECOQUILLAY
DIAC

François CHARPENTIER
FACTOFRANCE

Teresa COLLINS
FRANFINANCE

Nathalie CORCY
COFIDIS

Eric EHLER
CRÉDIT LOGEMENT

Thibaud GODARD
BNP PARIBAS FACTOR

Karine GOLDENBERG
RIA FRANCE

Mélanie GOURVES
FINANCO

Maryll ORUEZABAL
SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT
(EUROPE) S.A.

Françoise PALLE-GUILLABERT
ASF - ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES



Au 15 octobre

STAGES PROPOSÉS PAR L'ASFFOR

Formations du 4^e trimestre 2022*

TITRE / ANIMATION	DATE	PRIX	PUBLIC CONCERNÉ	OBJECTIFS
Principe de la comptabilité bancaire Jean-Lou GALISSI	15 novembre 2022	1 010 € HT**	Nouveaux entrants et collaborateurs des services comptables	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les spécificités de l'environnement bancaire Connaître le cadre comptable et les états financiers d'un établissement du secteur bancaire
LCB-FT Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme André JACQUEMET	16 novembre 2022	1 010 € HT**	Tout collaborateur	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre les mécanismes du blanchiment d'argent et le rôle des institutions financières Comprendre l'apport de la 5^e directive anti-blanchiment Pouvoir réaliser sa cartographie des risques de blanchiment Savoir faire face à un risque de blanchiment
Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail mobilier (CBM) Didier CAM Léonore FREITAS	17-18 novembre 2022	1240 € HT**	Collaborateur confirmé des services juridiques et contentieux des établissements de crédit-bail mobilier (au sein d'un établissement de crédit ou d'une société de financement)	<ul style="list-style-type: none"> Approfondir l'étude du CBM Connaître le contexte réglementaire du CBM Appréhender la réglementation et le traitement des opérations applicables aux sociétés de CBM
Le droit des entreprises en difficulté Sabine HUTTLINGER	21 novembre 2022	1 010 € HT**	Collaborateurs des services contentieux	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre l'intérêt et le sens de chacune des procédures ainsi que les liens entre elles Mesurer les incidences de chacune des procédures sur le recouvrement des créances
Manager dans le respect du droit du travail Brigitte FERMAUD	21-22 novembre 2022	1 240 € HT**	Dirigeant et manager	<ul style="list-style-type: none"> Recruter ou avoir recours à une main-d'œuvre en conformité avec la réglementation Prévenir et gérer les risques sociaux du quotidien Rompre le contrat de travail pour cause réelle et sérieuse Collaborer avec les représentants du personnel Appréhender le rôle des représentants du personnel et les bases du droit syndical
Mathématiques financières à l'usage des crédits-bailleurs NICOLAS VAN PRAAG	24-25 novembre 2022	1 240 € HT**	Commerciaux, assistants et contrôleurs de gestion, direction comptable et financière	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir une meilleure compréhension des mathématiques financières sous un angle très pratique Utiliser une calculatrice financière ou Excel
Crédit-bail mobilier et locations financières Sabine HUTTLINGER Cassius SOSSOU Xavier COMMUNEAU Mikael RAVEL	28 - 30 novembre 2022	1 450 € HT**	Gestionnaires, commerciaux, juristes débutants, employés et cadres	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre l'environnement juridique du crédit-bail mobilier et de la location financière Comprendre l'environnement de mise en œuvre
Crédit-bail immobilier Christian JUHLE Ivan PASTERNAZKY	28 - 30 novembre 2022	1 450 € HT**	Tout cadre désirant connaître ou approfondir le crédit-bail immobilier	<ul style="list-style-type: none"> Connaître les principes de fonctionnement du crédit-bail immobilier Comprendre l'intérêt du crédit-bail immobilier, ses avantages et inconvénients par rapport à un crédit classique
Relation client à l'ère de la DDA Geoffrey PRUNIER	13 décembre 2022	1 320 € HT**	Chargés de clientèle, conseillers commerciaux, responsables commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> Appréhender les principes fondamentaux de la relation commerciale Maîtriser les bases de la communication verbale et non verbale Comprendre les différentes phases de la relation client : avant, pendant, après Gérer les objections et sortir d'une situation de blocage Développer une relation de confiance
Formation des administrateurs Marie-Agnès NICOLET	5 décembre 2022	1 320€HT**	Administrateurs et dirigeants effectifs	<ul style="list-style-type: none"> Appréhender le rôle et les responsabilités liées à la fonction d'administrateur Maîtriser le périmètre et le rôle des fonctions clés de risques et de contrôle et les reportings à destination de l'organe de surveillance

* Nos formations sont réalisables au format présentiel ou à distance. Elles sont déclinables en format « intra » au sein des établissements sur simple demande auprès de l'ASFFOR.

** Coût par stagiaire, collaborateur d'un établissement membre de l'ASF (TVA en vigueur).

Le maintien de la session de formation est soumis à un nombre minimum d'inscrits. La date limite d'inscription est de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour des mesures d'adaptation.

PROCHAINE MATINALE ASFFOR**RECRUTEMENT, COMPÉTENCES,
FORMATION, MOBILITÉ...**

~~~~~  
**JEUDI 1<sup>ER</sup>  
DÉCEMBRE  
DE 09:30  
À 11:30**  
~~~~~



Les activités de la branche des sociétés financières font face à des mutations qui nécessitent une adaptation globale, notamment au niveau des ressources humaines.

L'ASFFOR vous donne l'occasion d'échanger avec des adhérents de l'ASF qui viendront témoigner sur l'évolution des métiers de la branche.

Pour faire face à ces mutations et répondre aux enjeux de demain, nos intervenants présenteront les thèmes suivants :

- **Recrutement,**
- **Évolution des compétences,**
- **Inclusion,**
- **GEPP et mobilité.**

Au siège de l'ASF

24 avenue de la Grande Armée, Paris 17^e
**Gratuit pour les adhérents de l'ASF
et les membres des organisations syndicales**
(90 € HT/non adhérent)

Pour vous inscrire : www.asffor.fr

**Comment faire face
aux nouveaux enjeux RH
dans la branche des sociétés
financières ?**

Avec la participation de :

- **Thibaud GODARD**, Chargé des relations sociales et des projets sociétaux, BNP PARIBAS FACTOR
- **Céline COUDRE**, Responsable service Relations Sociales, DIAC
- **Philippe DUGAUTIER**, SNB-CFE-CGC
- **Ghezala KRIBA**, CGT-FO
- **Michel COTTET**, Président de la Commission Sociale, Directeur général de la SIAGI
- **Franck BERGERON**, Secrétaire général de l'ASF

**Vos contacts ASFFOR**

Julie Soulié : 01 53 81 51 80 jsoulie@asf-france.com

Anne Matsakis : 01 53 81 51 85 a.matsakis@asf-france.com

SAVE THE DATE

JEUDI 15 JUIN 2023
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ASF**

PAVILLON GABRIEL
PARIS 8^E

La Lettre de l'ASF n° 194 est tirée à 1600 exemplaires

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.
ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17

Téléphone : 01 53 81 51 51 - Télécopie : 01 53 81 51 50

Directeur de la Publication : Frédéric Jacob-Péron, Président de l'ASF - Rédactrice en chef : Françoise Palle-Guillabert, Délégué général

Conception graphique : JCh Moreau Consultants - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue - Crédit photos : BrianAJackson - liufuyu - Monkey Business - Peter Allan - Faber 14 Rawpixel- X...

Ont également collaboré : Raphaël Ardin - Harmonie Benedetti - Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet-Redjidal - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche - Frédéric Le Clanche - Ndèye Marème Diagne - Ricardo Martins - Anne Matsakis - Petya Nikolova - Grégoire Phélip - Cyril Robin - Julie Soulié